



SOS-CONSO | CHRONIQUE
PAR RAFAËLE RIVAIS

Photovoltaïque : une société de crédit est condamnée

En juillet 2006, Chaouki Bouskaya, ancien portier de boîte de nuit, ancien exploitant de machines à sous, fiché au grand banditisme, se reconvertisait dans le solaire, une affaire qui ne pouvait que rapporter, tant les particuliers étaient séduits par cette énergie renouvelable, ainsi que par les crédits d'impôts et les aides régionales qui l'accompagnaient. Sans rien connaître au métier, il créait à Avignon (Vaucluse) l'entreprise BSP, qui allait bientôt défrayer la chronique pour les plaintes qu'elle allait susciter, dans le sud de la France.

Ses commerciaux démarchaient les clients à domicile pour leur vendre des panneaux photovoltaïques d'un montant de 25 000 à 35 000 euros, en surestimant les rendements électriques attendus. Ils leur faisaient souscrire un contrat de crédit, non conforme aux normes protectrices prévues par la loi, auprès de la société Sofemo – société qui les avait formés et qui versait une commission à BSP en fonction des contrats décrochés.

Les techniciens n'attendaient ni le délai de rétractation légal ni les autorisations administratives nécessaires

pour livrer les panneaux. Mal posés, mal raccordés, ces derniers ne marchaient pas ou ne produisaient qu'un faible pourcentage du rendement attendu. Mais BSP abandonnait son chantier dès qu'elle avait obtenu du client qu'il signe un « bon de livraison », lui permettant de transférer les fonds de Sofemo sur ses comptes.

Chaouki Bouskaya et son directeur des ventes, Yannic Squivée, s'octroyaient des salaires de 20 000 euros par mois tandis que des collectifs de clients floués se créaient, en 2008 et 2009, et déposaient des plaintes auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). En janvier 2010, BSP était liquidée avec un passif de 32 millions d'euros, et plus de 600 créanciers.

Une autre entreprise d'Avignon, CESP, a suivi l'exemple de BSP, avant d'être liquidée en 2011. Le procès de son dirigeant, Abdel Madaoui, a eu lieu en 2014 au tribunal correctionnel de la ville, et a abouti à sa condamnation à un an de prison, pour pratiques commerciales trompeuses. Lors de l'audience, nombre d'avocats de par-

ties civiles ont déploré l'absence de la société de crédit, Sofemo, qui n'avait pas été citée. Pourtant, le rôle trouble de cette filiale du Crédit mutuel a été souligné : dès qu'elle recevait le « bon de livraison » du client, elle débloquent les crédits, sans vérifier si les travaux étaient achevés. Alors même que l'installation ne fonctionnait pas et l'électricité ne pouvait être revendue à EDF, le client devait rembourser Sofemo, ce qui le plaçait dans une situation dramatique.

Un tollé chez les avocats
La DGCCRF puis le parquet ont voulu qu'au procès de BSP, cette fois, Sofemo figure sur le banc des prévenus. Par acte du 22 avril 2015, elle a donc été citée à comparaître pour pratiques commerciales trompeuses sur la nature et le coût du crédit et infractions aux règles régissant le crédit immobilier, devant le tribunal correctionnel d'Avignon. Le 9 septembre 2015, lors de son audience, son avocat a demandé un renvoi. A celle du 3 février, il a expliqué que Sofemo n'existait plus : elle avait été absorbée par une autre filiale du Crédit mutuel, Cofidis. Cette nou-

velle a suscité un tollé chez les avocats des parties civiles, qui ont réclamé la comparution de Cofidis. La présidente du tribunal a imposé un nouveau renvoi et assigné Cofidis. A l'audience du 1^{er} juin, l'avocat de Cofidis a affirmé que « la société absorbante ne peut être déclarée coupable » de ce qu'a fait la société absorbée en vertu du principe pénal de « personnalité des peines » : une personne ne peut être punie pour une infraction commise par une autre. Le tribunal correctionnel a répondu que, si ce principe « s'applique strictement aux personnes physiques », il a connu une « évolution jurisprudentielle en matière économique », et cité en ce sens des décisions récentes de la Cour de cassation, de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil constitutionnel. Il a jugé, de manière novatrice, que Cofidis « doit répondre des poursuites engagées contre Sofemo », le 29 septembre. Il l'a condamnée à une amende de 100 000 euros et à payer la créance du mandataire liquidateur de BSP... laquelle s'élève à près de 1,3 million d'euros.

Les avocats des parties civiles se félicitent de ce jugement, dont Cofidis a

SOFEMO A ÉTÉ CITÉE À COMPARAÎTRE POUR PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES SUR LA NATURE ET LE COÛT DU CRÉDIT

aussitôt fait appel. On notera que, devant les juridictions civiles, Cofidis n'hésite pas à poursuivre les anciens clients de Sofemo qui ne remboursent pas leur emprunt, en « venant aux droits de Sofemo ».

Les avocats des parties civiles regrettent toutefois que ce soient MM. Bouskaya et Squivée, et non Cofidis, qui aient été condamnés à indemniser leurs clients. Le premier, disparu en 2014, a été condamné en son absence à deux ans de prison ferme ; le second, condamné avec sursis, est insolvable. Quant au mandataire, il remboursera en priorité d'autres créanciers, sociaux ou fiscaux. ■

<http://sosconso.blog@lemonde.fr>

Pour des Jeux olympiques décentralisés en 2024

Les JO s'avèrent souvent une catastrophe économique et sociale pour le pays qui les accueille. Paris doit envisager de partager la charge avec d'autres villes de France mais aussi d'Europe

PAR JEAN-PASCAL GAYANT

A peine les Jeux olympiques et paralympiques de Rio étaient-ils achevés que la ville de Rome renonçait à sa candidature pour l'édition 2024. Les partisans de « Paris 2024 », qui doivent finaliser leur dossier le 7 octobre, ont alors affiché leur satisfaction, ravis de voir un de leurs principaux concurrents jeter l'éponge, plutôt que de s'interroger sur les raisons fondamentales d'une telle défection. Pourquoi un processus d'évaluation guidé par la raison conduirait-il Rome à conclure qu'il convient de renoncer, et Paris à se convaincre qu'il faut persister ? Les Jeux de 2016 ont été une grande réussite sportive. Mais ils laissent le pays organisateur face à ses difficultés économiques et sociales, comme la Grèce douze ans plus tôt. Maintenant que la fête est finie, le Brésil en est réduit à compter ses éléphants blancs, ses stades à la rentabilité introuvable, et à tenter de surmonter le traumatisme économique de ce supplément indigeste de dépenses publiques.

A Rio, l'audace architecturale de l'emboîtement des arenas cariocas 1, 2 et 3 – idéal pour la proximité géographique des épreuves –, et fierté des organisateurs, va devenir le symbole de la perversité du format olympique : les Jeux olympiques doivent se tenir en un lieu unique pendant une période extrêmement courte (seize jours). Dans cette période, une profusion d'épreuves sportives se déroulent si-

multanément, jusqu'à l'indigestion : l'exigence indépassable est de garantir la proximité géographique des épreuves et des athlètes (dans le sacro-saint village olympique). Il s'agirait d'une nécessité « faisant le charme » des Jeux olympiques.

Il serait bienvenu de mettre en balance les souffrances des peuples grec ou brésiliens et le « bon plaisir » de court terme des athlètes et des membres du Comité international olympique (CIO). Il faut repenser les Jeux pour les rendre plus vertueux. L'impératif est d'utiliser au maximum des infrastructures existantes, quitte à étaler les Jeux sur plusieurs villes et plusieurs pays, et quitte à allonger leur durée.

Il faut tirer profit des différences de culture sportive pour optimiser la répartition géographique des épreuves, en localisant chaque discipline dans la ville disposant de l'infrastructure la plus appropriée pour l'accueillir. Il faut, enfin, allonger la durée des Jeux pour qu'ils se déroulent, comme les Coupes du monde de football ou de rugby, sur trente jours ou plus (ce qui ne pourrait que ravir les diffuseurs).

Revoir la logique olympique

Comme les économistes le démontrent sans relâche depuis plusieurs années, l'accueil des Jeux olympiques sous leur forme actuelle, loin de constituer un dispositif de relance de l'économie, s'apparente plutôt à un facteur de déstabilisation des économies hôtes.

La fragilité actuelle de l'économie française ne permet pas de prendre le risque de se lancer seul dans l'aventure olympique en 2024 (et peut-être même simplement de s'y lancer). Tony Estanguet, coprésident de « Paris 2024 », remarque à juste titre que les Jeux de 2024 seraient des Jeux du centenaire s'ils se déroulaient à Paris. Les Jeux de 1924 se tinrent à Paris en hommage à Pierre de Coubertin, qui a refondé le mouvement olympique. Une autre refondation, en 2024, consisterait à accueillir les Jeux non seulement à Paris mais aussi dans d'autres villes de France et d'Europe.

Sortons d'une logique d'orgueil national et engageons une collaboration avec des partenaires européens pour porter une candidature conjointe, assortie d'une exigence non négociable d'allongement de la période de tenue des épreuves. Il est, en effet, également urgent que les Etats (et leurs contribuables) reprennent la main dans le rapport de force très défavorable qu'ils entretiennent avec le CIO. ■

Affaire Alstom : et si nous manquions de « pompidolisme » ?

La politique industrielle menée sous le mandat du président Georges Pompidou n'a pas été l'échec que certains décrivent si complaisamment

PAR BERNARD ESAMBERT

Dans son éditorial du jeudi 15 septembre au sujet de l'affaire Alstom, *Le Monde* titrait : « Les illusions perdues du pompidolisme ». Il y déplorait l'absence d'une politique industrielle européenne en stigmatisant les jeux de construction d'entreprises qui n'ont pas permis l'émergence d'un champion français dans le secteur de l'industrie lourde.

Que la descente aux enfers de l'ancienne CGE, de l'« esprit de conquête » à la triste décision de fermer l'usine de Belfort, mérite une analyse approfondie de l'intérêt (ou plutôt de l'absence d'intérêt) porté à l'industrie depuis la disparition du deuxième président de la V^e République, on ne peut qu'en convenir. Mais en attribuer la cause à un pompidolisme mal compris est un contresens qui mérite démenti. Qu'on en juge.

C'est dans les années 1960 que le concept de politique industrielle apparaît en vraie grandeur. Georges Pompidou martèle que la croissance et l'équipement sont la priorité. Dès la fin des années 1960, rompant avec le vieux modèle protectionniste et malhonnête, la France bouge. Un extraordinaire effort d'investissement donne à la France une capacité de production supérieure à celle de la Grande-Bretagne et un outil industriel plus neuf que celui de l'Allemagne.

Résultat, la décennie des années 1960 entre dans les « trente glorieuses » avec une croissance annuelle comprise entre 4 et près de 7 %. C'est aussi le choix de l'ouverture : application accélérée du traité de

Rome, convertibilité du franc, suppression des contingentements... Le début des années 1970 verra la croissance française dépasser celle de l'Allemagne fédérale et de l'Europe d'un point par an.

Comment parvient-on à ce résultat ? Georges Pompidou soutient la création de « champions nationaux », capables d'affronter la concurrence étrangère. De nombreuses fusions font naître des groupes bien connus des Français comme Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Thomson, Rhône-Poulenc, etc.

EFFORT AMBITIEUX DE RECHERCHE

On encourage également les PME, sources de créativité et de dynamisme et viviers de la grande entreprise, en créant un secrétariat d'Etat à la petite et moyenne industrie. C'est l'ensemble diversifié des entreprises qui engendre un tissu et un potentiel de formation sans lesquels un pays n'aurait de l'industrie qu'un placage. Un effort ambitieux de recherche, fondamentale comme appliquée est poursuivi : le budget de 10 % au nôtre. Les exportations doublent presque, la France est au 3^e rang des exportateurs mondiaux, à telle enseigne que l'on pourrait qualifier les dix dernières années des « trente glorieuses » de « dix prestigieuses ».

Quant à Alstom, je me garderais de dire comment Georges Pompidou aurait réagi dans ce contexte d'un triste mois de septembre. Ma proximité avec lui sur son grand dessin industriel ne me permet pas de faire parler les morts. Une certitude en tout cas : il aurait mis en œuvre toute son intelligence, toute sa volonté, toute sa lucidité pour empêcher que la France perde 30 % de son potentiel industriel de 1974 à 2016, avec en conséquence l'apparition d'un taux de chômage structurel parmi les plus élevés du monde développé. ■

d'être soulignée : Pompidou décide la création d'un stock stratégique de matières premières. Sa conception de la politique industrielle dépasse le champ purement économique pour embrasser tous les domaines de la vie nationale : aménagement du territoire, environnement (création du premier ministère de l'environnement en 1971), problématiques sociales, formation professionnelle.

Voilà ce que fut, de manière pragmatique, la politique industrielle de Georges Pompidou. En stimulant les entreprises, en leur créant un environnement favorable, en développant une stratégie d'expansion à l'étranger, elle conduisit de nombreux industriels à se sentir détenteurs d'une parcelle de la souveraineté économique française. Entre les tenants de l'économie libérale et ceux de la planification rigide, il prit position pour la création d'un cadre économique libéral – mais non déréglé. La France avait délibérément choisi de jouer le jeu de la concurrence internationale.

Loin d'être un « coup de menton politique », le pompidolisme a permis une progression du niveau de vie moyen de 25 %, record mondial, au Japon près. On rattrape celui de la République fédérale allemande, et l'on dépasse d'un quart celui de la Grande-Bretagne, qui était, dix ans plus tôt, supérieur de 10 % au nôtre. Les exportations doublent presque, la France est au 3^e rang des exportateurs mondiaux, à telle enseigne que l'on pourrait qualifier les dix dernières années des « trente glorieuses » de « dix prestigieuses ».

Quant à Alstom, je me garderais de dire comment Georges Pompidou aurait réagi dans ce contexte d'un triste mois de septembre. Ma proximité avec lui sur son grand dessin industriel ne me permet pas de faire parler les morts. Une certitude en tout cas : il aurait mis en œuvre toute son intelligence, toute sa volonté, toute sa lucidité pour empêcher que la France perde 30 % de son potentiel industriel de 1974 à 2016, avec en conséquence l'apparition d'un taux de chômage structurel parmi les plus élevés du monde développé. ■

DANS LES ANNÉES 1960, UN EXTRAORDINAIRE EFFORT D'INVESTISSEMENT DONNE À LA FRANCE UN OUTIL INDUSTRIEL PLUS NEUF QUE CELUI DE L'ALLEMAGNE

Bernard Esambert est président de l'Institut Georges-Pompidou et ancien conseiller industriel du président Georges Pompidou.

Jean-Pascal Gayant est professeur à l'Université du Maine, économiste du sport, membre du comité scientifique de l'Observatoire de l'économie du sport.